



Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2015

Soixante-dixième session
Point 122 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 3 novembre 2015

[sans renvoi à une grande commission (A/70/L.6)]

70/6. Renforcement du système des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa ferme volonté de renforcer encore le rôle, les capacités, l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies,

Souhaitant que les examens en cours des dispositifs de paix et de sécurité des Nations Unies soient menés de manière cohérente et en tirant parti des effets de synergie et des complémentarités,

Prenant note avec satisfaction de l'initiative du Secrétaire général visant à renforcer le système des Nations Unies, notamment la création du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix,

Se félicitant des consultations vastes et approfondies menées par le Groupe indépendant de haut niveau avec divers groupes et parties intéressées,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général¹ et du rapport du Groupe indépendant de haut niveau²,

Décide que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Quatrième Commission, la Cinquième Commission et d'autres organes compétents examineront plus avant, au cours de sa soixante-dixième session, les recommandations découlant de l'initiative du Secrétaire général qui relèvent de leurs domaines de compétence respectifs, conformément aux procédures établies.

*45^e séance plénière
3 novembre 2015*

¹ A/70/357-S/2015/682.

² Voir A/70/95-S/2015/446.

